

**TAUX D'INTERET EFFECTIF, VIABILITE FINANCIERE ET REDUCTION DE LA  
PAUVRETE PAR LES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE  
AU BENIN**

Denis H. ACCLASSATO  
Université d'Orléans, *Laboratoire d'Economie d'Orléans* (LEO)  
FASEG, Université d'Abomey-Calavi

Version mars 2006  
Provisoire

**Résumé**

L'importance des Institutions de Microfinance (IMF) dans les pays en développement n'est plus à démontrer. Elles ont accompli un miracle en permettant à des milliers d'exclus du système bancaire classique d'accéder à des services financiers. Mais une polémique naît quant aux coûts élevés associés à ces services. Cette étude a évalué, à partir d'une base de données financée par l'Association "Consortium Alafia" des praticiens de la microfinance au Bénin, le niveau de taux d'intérêt viable pour la microfinance en termes d'offre de services financiers. Les résultats montrent que les micro-projets dont le taux de rentabilité interne ne dépasse pas 36 % ne pourraient être financés par les Institutions de Microfinance (IMF) au Bénin. La réglementation sur l'usure pourrait donc être suicidaire pour les IMF si elle se borne simplement à obliger les IMF à se conformer à la loi qui fixe le seuil d'usure à 27 %. Quasiment aucune IMF n'assurerait son autosuffisance opérationnelle, donc sa pérennité, en respectant ce seuil.

**Mots clés** : Taux d'intérêt effectif, Viabilité financière, Pauvreté, Institution de Microfinance

**Classification JEL** : E43, G21, G28, K42.

## 1. Introduction

Les institutions de microfinance (IMF) sont devenues une composante importante de l'architecture financière dans de nombreux pays en développement, notamment en Afrique et en particulier dans l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) en raison de la masse d'argent brassée : 173,4 milliards FCFA<sup>1</sup> à fin 2003 en hausse de 21,6 milliards par rapport à 2002 et de l'ampleur de la clientèle issue de toutes les couches sociales : plus de 3,9 millions de bénéficiaires dans l'Union en décembre 2003. L'engouement suscité par la microfinance a favorisé son positionnement stratégique au milieu des nombreuses actions soutenues par les bailleurs de fonds et les Etats en faveur du développement. Néanmoins, la vulnérabilité des IMF n'a jamais été aussi évidente avec 7,2 % de créances en souffrance en Côte d'Ivoire à fin 2003 contre 6,8 % en 2002. Au Bénin, ces créances en souffrance ont varié entre 1 et 47 % selon les institutions en 2002. Le vent de la microfinance qui n'a pas arrêté de souffler dans les Etats UMOA a certainement soufflé des fonds à d'autres projets capables de "mieux" aider les pauvres. Aujourd'hui, bon nombre de chercheurs relativisent même la portée des effets des microcrédits (Buckley, 1997 ; Rogaly, 1996). Le fait en est la persistance de la pauvreté dans certaines zones malgré une forte concentration de l'activité de microfinance. Les conditions difficiles de renouvellement des microcrédits ainsi que les limites imposées, le cycle court des crédits accordés, sans délai de grâce ou de différés les orientant essentiellement vers le commerce, etc. Ces faits peuvent concourir en définitive à limiter l'impact de la microfinance. Mais les critiques les plus vives sont celles portées contre les taux d'intérêt pratiqués dans ce secteur. Ces taux d'intérêt effectifs globaux sont jugés élevés car s'adressant en définitive à des pauvres. Les taux d'intérêt élevés pratiqués par les IMF ont suscité une désapprobation des décideurs politiques aux niveaux national et international (CGAP, 2004)<sup>2</sup>. A leur tour, les professionnels du secteur justifient ces taux par les charges inhérentes aux activités de microfinancement, à la nature des fonds du secteur et aux services non financiers fournis notamment dans la formation du capital humain que l'Etat devrait normalement assurer. La conciliation de ces points de vue opposés est délicate et nécessite une connaissance approfondie du taux d'intérêt en microfinance. Cette connaissance appelle deux questionnements : quel est le taux effectif auquel prêtent les institutions de microfinance ? Et si toutes les institutions de microfinance étaient forcées à un respect rigoureux de la loi sur l'usure, quel aurait été l'impact sur leur viabilité financière ? Ce papier examine le niveau de taux d'intérêt viable pour la microfinance au Bénin et analyse les implications eu égard aux normes en vigueur sur l'usure dans le secteur. Pour y parvenir, les sections 2 et 3 discutent des arguments théoriques et pratiques sur les niveaux de taux d'intérêt. La section 4 présente brièvement le secteur financier au Bénin. Les sections 5 et 6 examinent la viabilité financière et le taux d'intérêt viable des IMF au Bénin. La section 7 fournit une explication théorique et des évidences au fait que les IMF continuent de prêter à des taux effectifs élevés. La section 8 examine si de tels taux ont encore de beaux jours devant eux. Enfin la section 9 tire les principales conclusions.

## 2. Taux faibles ou taux libres : arguments théoriques

Le débat sur les niveaux de taux d'intérêt débiteur ne met pas en opposition taux faibles et taux élevés mais plutôt porte sur l'intervention ou non d'une autorité régulatrice sur le niveau de taux d'intérêt applicable. Les arguments porteront donc sur une option entre taux libre ou taux d'intérêt imposé dans un objectif spécifique. Les taux d'intérêt libres s'insèrent dans l'argument du "laisser-faire" et de l'abolition des législations anti-usuraires. Le but recherché est de rendre le capital plus efficient en n'orientant pas sa destination a priori (efficacité marginale du capital). Mais ce point de vue suppose un fonctionnement normal des marchés financiers avec l'absence d'imperfections sur les conditions théoriques traditionnelles (transparence, atomisticité, etc.). Cet argument sur la nocivité des législations sur l'usure qui empêcheraient des transactions mutuellement avantageuses est soutenu

---

<sup>1</sup> Soit environ 264,3 millions d'euros (1€=655,957FCFA)

<sup>2</sup> Confère également, Allocution radio-télévisée en 2003 du Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin.

notamment par Blitz et Long (1965), et la Federal Reserve Bank of Chicago (1999)<sup>3</sup>... Mais paradoxalement, Adam Smith ne soutient pas ce point de vue. Son argument complète celui des scolastiques sur le pouvoir élevé de négociation des prêteurs en absence d'arbitrages.

Les scolastiques font très bien la différence entre l'avantage qu'il y a à disposer d'un bien immédiatement que d'en disposer dans le futur. Cette doctrine recense même, selon Baudassé et Lavigne (2000), les motifs légitimes de l'intérêt qui sont : le *periculum sortis* (risque sur le capital), le *lucrum cessans* (coût d'opportunité résultant de l'existence d'autres placements productifs) et le *caerentia pecuniae* (supériorité d'une consommation présente sur une consommation future). Mais la préoccupation des scolastiques vient du pouvoir important de négociation des prêteurs qui leur permet d'imposer un taux élevé ou un taux excédant le prix "juste" en situation d'imperfection des marchés (concurrence insuffisante sur l'offre de crédit). L'imperfection des marchés en absence d'arbitrages conduirait ainsi à des taux d'intérêt élevés, notamment sur la frange la plus risquée du marché. Les autres arguments en faveur de taux faibles ou réglementés développés par Smith, Keynes, Avio, Glaeser et Scheinkman reposent sur des justificatifs assez diversifiés.

L'argument de Smith, rapporté par Diatkine (2002) repose sur deux types d'emprunteurs : ceux à faible risque qui font un usage socialement productif de l'argent emprunté et ceux à haut risque que Smith considère comme 'aventuriers' ou 'dépensiers'. Ces derniers ne craignent pas un taux d'intérêt élevé soit parce qu'ils sont prodigues, soit parce qu'ils anticipent qu'ils ne rembourseront peut être pas. Smith préconise de fixer un taux d'usure légèrement au-dessus du taux le plus bas du marché pour ne pas exclure la frange productive à faible risque qui refuserait de payer un taux d'intérêt élevé. Ici, Smith semble considérer que les prêteurs sont incapables de distinguer le niveau de risque des emprunteurs et privilégieront dans leur offre de fonds ceux qui proposent des taux d'intérêt élevés<sup>4</sup>. Contrairement à Smith, l'argument de Keynes, repose surtout sur la faible efficacité marginale du capital existant dans l'économie médiévale et qui justifierait la suppression de l'usure. Cette prohibition ouvrant la voie pour la baisse d'un taux d'intérêt qui maintiendrait élevé le niveau d'investissement (Baudassé et Lavigne, *op. cit.*).

L'argument de Avio (1973) repose sur le rôle social d'une limitation du taux d'intérêt. Pour Avio, le libre jeu des marchés n'amène l'économie à un optimum que si tous les effets qui agissent sur l'utilité des agents opèrent sur un marché, c'est-à-dire en absence d'externalités. La distribution de crédit aux catégories les plus fragiles qui sont aussi les plus risquées du fait que leurs revenus sont les plus faibles et les moins sûrs, conduirait à des effets négatifs sur l'ensemble de la société. Ces effets sont liés au surendettement des ménages et à l'exclusion qui en résulte. Cette exclusion nuit à l'ensemble de la société par la fracture sociale qu'elle génère, d'où la nécessité de limiter la distribution de crédit à cette population par l'imposition d'un taux d'usure. L'insuffisance de cette argumentation porte sur le niveau à fixer au taux d'usure et qui limiterait l'accès des pauvres au crédit.

Enfin, Glaeser et Scheinkman (1998) développent l'argument de chance qui divisent la société en deux groupes : ceux qui ont la chance, sont riches et peuvent prêter et ceux qui sont pauvres et doivent emprunter. L'utilité marginale du revenu étant décroissante, elle est moins élevée chez les riches que chez les pauvres, emprunteurs. Une loi sur l'usure qui restreint le taux d'intérêt à un niveau dit "raisonnable" peut être appréciée comme une redistribution du revenu des prêteurs vers les emprunteurs. Les lois sur l'usure jouent donc un rôle d'assurance sociale en imposant un transfert de revenu des états de nature favorable vers les états de nature défavorable. Le rappel de ces différents points de vue ouvre la voie à l'appréciation des taux d'intérêt en microfinance.

---

<sup>3</sup> Confères Baudassé et Lavigne (2000).

<sup>4</sup> Il s'agit d'un effet d'anti-sélection excluant les bons risques.

### 3. Le taux d'intérêt en Microfinance

Il y a globalement trois écoles qui s'accordent difficilement sur le niveau de taux d'intérêt applicable en microfinance. La première constituée en particulier des ONG chrétiennes du Nord et leurs partenaires du sud, défend le principe que les pauvres ne peuvent payer des intérêts au prix du marché et qu'en conséquence, il faut prêter sans intérêt ou à des taux d'intérêt très bas (1 à 3 %, quelle que soit l'inflation). Un tel modèle ne peut fonctionner qu'avec l'aide extérieure. La deuxième option qui est celle des caisses d'épargne et de crédit et les mutuelles, leurs fédérations et unions de type Raiffeisen, adoptent des taux d'intérêt en dessous de ceux du marché quand les Etats dans lesquels ils fonctionnent les y autorisent. Elles le peuvent car elles rétribuent peu ou pas du tout l'épargne collectée ou alors bénéficient des lignes de crédit subventionnées et/ou de dons de l'aide internationale (Vincent, 1999). Enfin la troisième école est celle des organisations qui veulent gérer le microcrédit et couvrir les coûts effectifs pour pérenniser leurs actions. Cette école opte pour la professionnalisation du secteur. Mais une telle option justifie-t-elle des taux d'intérêts élevés ?

Prêter à une personne en difficulté la petite somme nécessaire pour l'achat d'un filet de pêche plutôt que de lui donner le poisson est le premier principe du microcrédit. Le second principe est la couverture des coûts afin de rendre durable l'institution pour qu'elle puisse continuer à offrir de façon pérenne les services financiers aux plus démunis (Nowak, 2004)<sup>5</sup>. Cette logique financière adoptée par les Institutions de Microfinance a été mondialement reconnue à travers le partage de l'expérience du Dr. Yunus au Bangladesh.

Mais de plus en plus, des voix s'élèvent contre les taux d'intérêt pratiqués par les institutions de microfinance (IMF). Les raisons en sont les suivantes (Nowak, *op. cit.*) :

- la première, d'ordre sémantique attache à l'usure, une image d'oppression et de violence du 19<sup>e</sup> siècle. Dès lors se pose la question de savoir à partir de quel taux peut-on raisonnablement parler d'usure ? ;
- la deuxième, d'ordre moral renvoie à l'idée inadmissible que les pauvres et personnes démunies paient plus cher que les autres c'est-à-dire ceux qui ont accès au financement bancaire où le taux légal d'usure est fixé à 18 %. Les contre arguments généraux sont doubles : d'une part que la marge sur les petits prêts est trop faible pour couvrir les coûts (RDP, 2002) ; d'autre part, les activités en question ont des cycles très courts et des taux de rentabilité souvent élevés permettant de couvrir les charges d'intérêt. Ne vaut-il pas mieux payer quelques centaines de francs de plus par mois pour continuer à accéder au crédit et à prospérer que de manquer de financement et redevenir un chômeur ?
- la troisième raison, enfin, est d'ordre économique et financière : on oublie simplement que l'offre et la demande s'ajustent par le prix. Si le prix est bloqué à un niveau trop bas, l'offre tarit ou elle trouve des voies pour contourner le blocage, augmentant ainsi les coûts de transaction. Lorsqu'il est possible de contourner la réglementation à travers l'accroissement d'autres éléments de coût, on observera un écart important entre taux d'intérêt nominal et taux d'intérêt effectif global. Ce taux mesure l'ensemble des coûts lié au crédit.

Beaucoup d'observateurs sont d'accord que la microfinance peut améliorer les revenus des ménages mais son impact sur les clients pauvres demeure controversé (Shaw, 2004 ; Mosley, 2001 ; Todd, 2000 et Sebstad et Chen, 1996). Ceux qui citent le taux d'intérêt comme facteur limitant s'appuient sur deux arguments économiques : premièrement un taux d'intérêt élevé réduit la possibilité d'accès au crédit pour les pauvres porteurs de microprojets dont le seuil de rentabilité est en dessous du taux d'intérêt

---

<sup>5</sup> Allocution de Maria Nowak, Présidente de l'Adie et du Réseau Européen de Microfinance.

pratiqué<sup>6</sup>. En effet, si une bonne partie des pauvres opère sur des segments de marché qui se saturent rapidement, l'inexistence de débouchés peut freiner l'impact de la microfinance en réduisant le nombre de bénéficiaires ou en limitant la portée des crédits octroyés. Deuxièmement, des taux d'intérêt élevés réduisent les profits des micro-entrepreneurs, amenuisent leurs capitaux et en définitive affaiblissent l'activité. Si malgré son coût, le microcrédit est toujours fortement sollicité, cela est dû sans doute à son avantage comparatif sur le secteur bancaire d'une part et sur la finance informelle d'autre part. Le taux d'intérêt pratiqué par les IMF se positionne souvent entre le taux du système bancaire et le taux sur le marché informel. Ces taux d'intérêt nominaux varient entre 2 et 4 % le mois (RDP, 2002). Les composantes du coût du microcrédit en justifient les fondements. La toute première est la présence dans le portefeuille des IMF de beaucoup de petits crédits d'environ 100\$ géographiquement dispersés et sans garanties réelles (Gentil et Servet, 2002). De plus et contrairement aux banques, le taux d'intérêt en microfinance représente plus qu'un simple loyer d'argent. Il est le prix d'un certain nombre de services offerts qui sont :

- la formation (préalable ou pendant l'octroi de crédit) à la tenue de documents comptables et à la gestion ;
- le suivi et l'appui-conseil apportés à l'activité génératrice de revenus menée par le micro-entrepreneur ;
- la collecte des remboursements par des agents de crédit chez le client (domicile ou lieu de travail). Ce service épargne au client d'une part, les frais de déplacements qu'il supporterait s'il se chargeait lui-même d'effectuer les remboursements aux guichets de l'IMF ; d'éviter d'autre part, les risques de vol et d'agression auxquels il peut s'exposer. Enfin, ce service réduit le coût opportunité qui aurait pu être très élevé si le commerçant devait abandonner étalage ou ses clients pour s'aligner au guichet d'une institution financière.

Dès lors et contrairement aux banques commerciales, la structure de rémunération des crédits octroyés dans les institutions de microfinance doit comprendre :

- le taux d'intérêt qui est le loyer de l'argent lequel intègre le coût du risque et du crédit bancaire ;
- la commission de formation ;
- la commission de suivi-conseil ; et
- la commission de recouvrement.

L'ensemble de ces éléments justifie des niveaux de taux d'intérêt généralement plus élevés que ceux du secteur bancaire (CGAP, 2004). Wright et Alamgir (2004) nous rapportent dans le tableau 1 qui suit les taux annuels opérés dans certains pays d'Asie.

---

<sup>6</sup> Ce raisonnement peut être relativisé pour des populations peu instruits dont le désir d'accéder au crédit est plus fort quelque soit le taux de rentabilité effectif de leur projet.

**Tableau 1**

Taux d'intérêt annuels appliqués par les banques commerciales, les institutions de microfinance et les prêteurs informels

<b>Pays</b>	<b>Banques commerciales</b>	<b>Institutions de microfinance</b>	<b>Prêteurs informels</b>
<b>Indonésie</b>	18 %	28 – 63 %	120 – 720 %
<b>Cambodge</b>	18 %	~ 45 %	120 – 180 %
<b>Népal</b>	11,5 % (secteurs prioritaires) 15-18 % (autres)	18 – 24 %	60 – 120 %
<b>Inde</b>	12-15 % (PME)	20 – 40 %	24 – 120 % (dépend des districts)
<b>Philippines</b>	24 – 29 %	60 – 80 %	120 % et plus
<b>Bangladesh</b>	10 – 13 %	20 – 35 %	180 – 240 %

Source : Extrait de Wright & Alamgir (2004)

Ces résultats placent les taux des institutions de microfinance au-dessus des taux bancaires mais en-dessous des taux des prêteurs informels qui représentent l'alternative pour les pauvres et micro-entrepreneurs incapables d'accéder aux crédits bancaires et aux microcrédits des IMF. En outre, ils ouvrent la voie à un examen du système financier béninois et des taux d'intérêt qui y sont pratiqués.

#### **4. Le secteur financier et la microfinance au Bénin**

L'architecture financière béninoise repose sur trois grands piliers : les acteurs, les contrôleurs et les utilisateurs de services financiers. Les acteurs sont au nombre d'une cinquantaine : 12 banques ou groupes bancaires dont deux importants la Société Générale et la Bank of Africa ; 2 établissements financiers et une trentaine d'institutions ou de réseaux d'institutions de microfinance. A ceux-ci, il faut ajouter les services financiers des chèques postaux (CNE, CCP) et les acteurs de la finance informelle (banque ambulante, tontine, prêteurs informels). Les contrôleurs ou encore autorités monétaires comprennent la BCEAO, la Commission Bancaire, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), la Cellule chargée du suivi des IMF ou Cellule de Microfinance et le Ministère chargé des finances et de l'économie. Enfin, les bénéficiaires des services sont les entreprises et les ménages. Les bénéficiaires individuels sont estimés en 2004 à 2.831.000 individus actifs et le nombre de ménages à 1.292.000. Un tiers des 7.224.000 habitants<sup>7</sup> vit en dessous du seuil de pauvreté (PNUD, 1997 ; Consortium Alafia, 2005). L'environnement juridique est composé de textes spécifiques à chaque catégorie d'acteurs. Les banques sont soumises à la loi bancaire harmonisée N°90-018 du 27 juillet 1990 et les institutions de microfinance demeurent régies par la loi n°097 - 027 du 08 août 1997 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit ainsi que son décret d'application N°96-60 du 08 février 1998. Les institutions de microfinance non mutualistes ont l'obligation de signer une convention avec le Ministère chargé des finances et de l'économie qui précise les conditions d'exercice de l'activité de microfinance. Enfin, la loi sur l'usure promulguée en juin 2004 fixe le seuil d'usure à 18% pour les banques et établissements financiers et à 27% pour les institutions de microfinance.

La collaboration entre banques commerciales et institutions de microfinance pour la fourniture de services financiers aux populations n'est pas directe. Les seules relations connues sont en terme dépôt des IMF auprès des banques et en termes de prêts pour les IMF. Ouattara (2003) rapporte que les prêts à quelques IMF atteignaient en 2000, 43% de leur portefeuille de prêt. Cette relation s'intensifie de plus en plus notamment entre PADME,

<sup>7</sup> Le recensement général de 2002 a donné une population de 6 769 914 avec un taux d'accroissement intercensitaire de 3,25%.

PAPME et la Banque Of Africa et entre FINADEV et la Financial Bank<sup>8</sup>. A l'inverse, les banques commerciales ont collecté en 2000 ; 14,8 milliards FCFA<sup>9</sup> dont 95% revenait à la FECECAM, principal réseau de microfinance au Bénin. En termes d'accessibilité, la faiblesse du réseau bancaire explique la croissance rapide des IMF.

Avec environ 39 guichets bancaires, le taux de bancarisation demeure assez faible : 4,6 en 1999 et 5,6 guichets en 2003 pour un million d'habitants contre respectivement une moyenne de 7,1 et 9,0 dans l'espace UMOA. Le taux de pénétration bancaire en 2003 est 2,7% contre 3,1% dans l'UMOA. Pour les institutions de microfinance, le nombre de points de service a évolué très rapidement. Le tableau 2 donne l'évolution du nombre de points de services des Systèmes Financiers Décentralisés<sup>10</sup>.

Tableau 2 : Répartition et évolution du nombre de points de services

Types d'institutions	2001	2002	2003
Nombre d'institutions de base	214	187	315
Nombre d'antennes	78	124	134
TOTAL	292	311	449

Source : BCEAO-BIT/PASMEC

Entre 2002 et 2003, le nombre de points de service a connu une hausse de 44,4% due notamment à la création de nouvelles institutions. La FECECAM totalise à elle seule 101 caisses et au total 156 points représentant 34,7% des points de service officiels recensés par la BCEAO en 2003.

Si globalement les banques dominent les institutions de microfinance encore regroupés sous l'appellation Système Financier Décentralisé (SFD), en ce qui concerne les dépôts collectés et les crédits à l'économie (voir figures 1 et 2), la situation est inversée lorsqu'il s'agit des points d'accès (figure 3). Comme le montre le tableau 3, le nombre de bénéficiaires directs des services des SFD est en progression continue passant de 513 281 en 2001 à 690 428 en 2003 soit une augmentation de 34,5% (Consortium Alafia, 2005). Cette évolution a été moins marquée en 2003 (12,9%) qu'en 2002 (19,2%).

Tableau 3 : Répartition et évolution du nombre de bénéficiaires directs des services des SFD

Bénéficiaires	2001	2002	2003
Femmes	179 436 (35)	227 850 (37)	274 939 (40)
Hommes	238 495 (46)	260 709 (43)	309 105 (45)
Groupements	4 847 (1)	7 124 (1)	13 975 (2)
Microentrepreneurs	90 503 (18)	115 955 (19)	92 409 (13)
TOTAL	513 281 (100)	611 638 (100)	690 428 (100)

Source : BCEAO Les chiffres entre parenthèses sont des pourcentages

<sup>8</sup> FINADEV est une institution de microfinance constituée sous forme de société par la Financial Bank.

<sup>9</sup> Environ 22,6 millions d'euros.

<sup>10</sup> Le terme Système Financier Décentralisé (SFD) regroupe non seulement les IMF mais aussi les institutions de la finance informelle. La non disponibilité de statistiques sur cette dernière conduit souvent à assimiler les termes SFD et IMF.

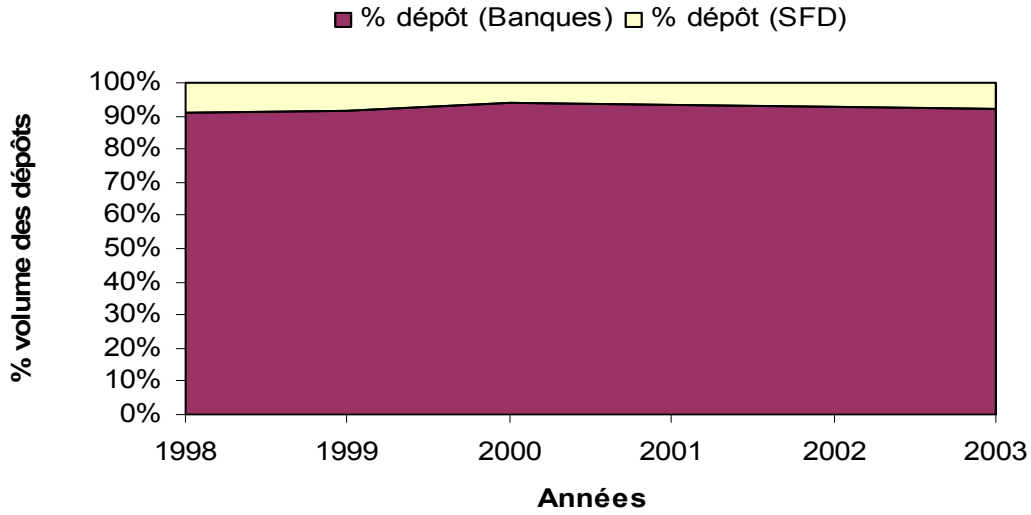


Figure 1 : Pourcentage des dépôts au guichets des Banques et SFD

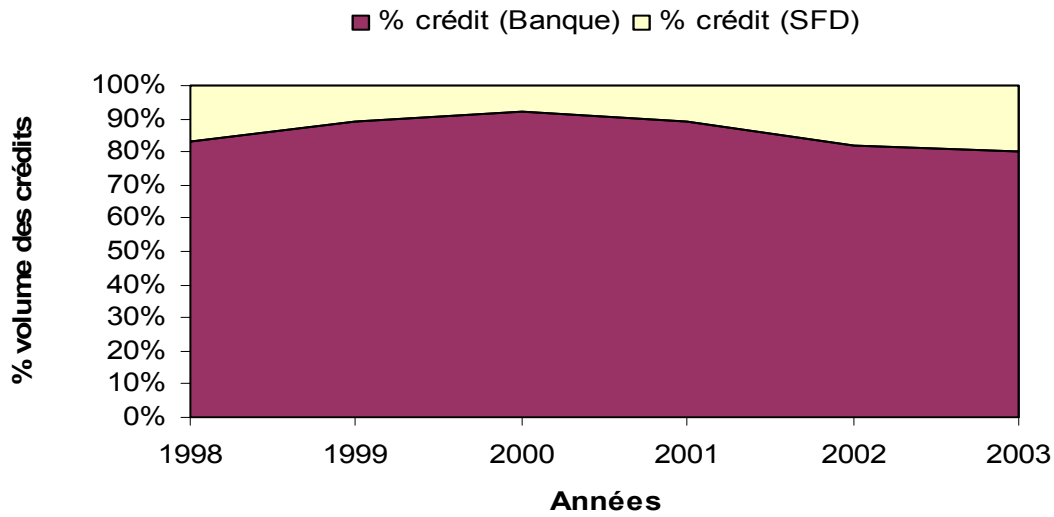


Figure 2 : Contribution des crédits à l'économie des banques et SFD

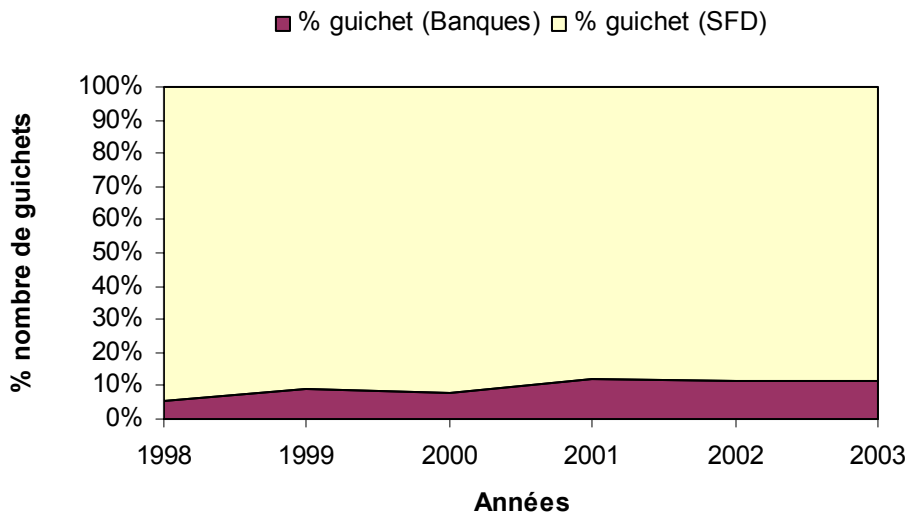


Figure 3 : Bancarisation au Bénin, Banques et SFD



Le tableau 4 qui suit indique une diminution du nombre moyen de bénéficiaires directs par point de service des SFD qui passe de 1758 en 2001 à 1664 en 2003, soit une diminution de 5,3%. Cette baisse s'explique par l'accroissement du nombre de points de services, facteur de proximité des bénéficiaires et est confirmée par le dernier indicateur du tableau, qui reflète une augmentation de l'offre de services financiers par les SFD. En effet, entre 2001 et 2003, le nombre d'habitants desservis par point de service a diminué de 27,3% passant de 22 500 à 16 800.

Tableau 4 : Autres indicateurs de pénétration des IMF

Indicateurs	2001	2002	2003
Nombre de points de services	292	311	415
Nombre de bénéficiaires directs	513 281	611 006	690 428
Nombre moyen de bénéficiaires directs/point de service	1 758	1 965	1 664
Population totale (en milliers)	6 500	6 700	6 914
Nombre moyen d'habitants par point de service (en milliers)	22,5	21,8	16,8

Source : BCEAO

Cette large couverture des IMF rapprochée au taux de pénétration des banques examiné plus haut montre qu'en termes d'accès des populations aux services financiers, le nombre de guichets des IMF est dix fois plus important que ceux des banques. Les statistiques plus fouillées de la Cellule de Micro-Finance (CMF), institution chargée du suivi des IMF font état de 1308 guichets en 2005 avec une répartition assez égalitaire dans les départements comme le montre la figure 4, présentant la courbe de Lorenz qui en résulte (% population, %IMF).

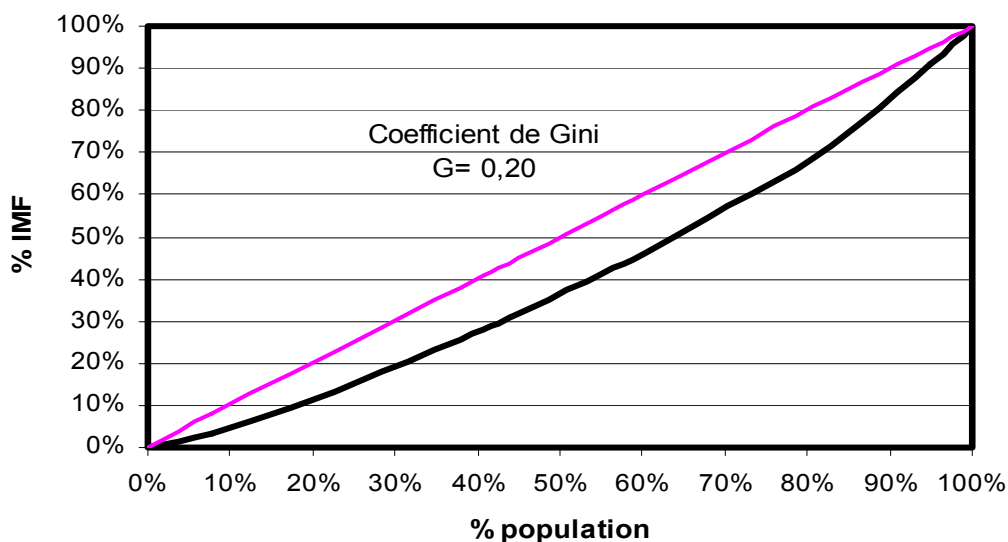


Figure 4 : Courbe de Lorenz de la répartition des IMF dans les départements du Bénin

Malgré une différence significative entre les taux d'intérêt nominaux, les IMF apparaissent comme plus proches des populations en terme de couverture spatiale.

## 5. Viabilité financière des institutions de microfinance au Bénin

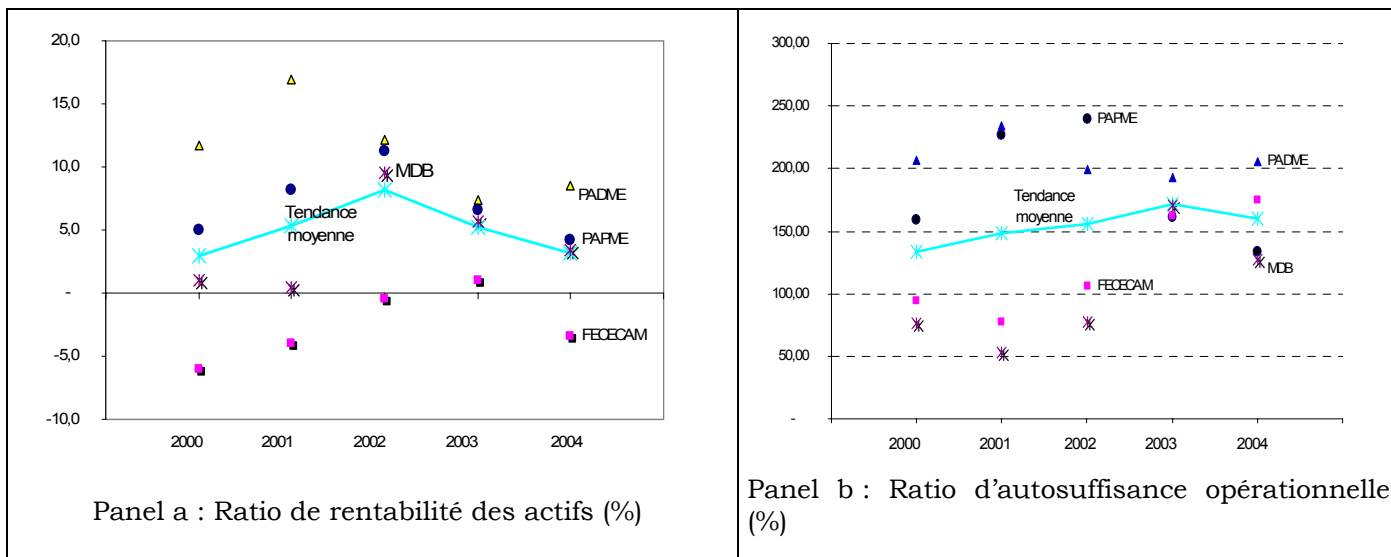
Les ratios de viabilité utilisés et présentés au tableau 5 sont calculés pour quatre IMF caractéristiques dont nous avons pu extraire les informations nécessaires dans la base de données constituée en 2004 par Consortium Alafia, l'association privée des praticiens de la microfinance. Ces IMF sont PAPME, FECECAM, PADME et MDB. Ce choix porte sur une IMF performante (PADME), une IMF peu performante (FECECAM) et deux IMF moyennes dont l'une (MDB) est essentiellement basée à la capitale économique, Cotonou et l'autre (PAPME) couvre un environnement plus étendu tout comme PADME d'ailleurs. Les procédés de calcul des ratios sont présentés en annexe. Bien que ces ratios ne soient pas les seuls qui permettent d'apprécier la viabilité des institutions, nous pouvons déjà en tirer certains résultats intéressants.

Le PADME vient en tête en 2004 pour ce qui concerne le coût pour 1 F prêté. La moyenne sur 5 ans (2000-2004) montre que la FECECAM vient en quatrième position avec 28,99% après la MDB et PAPME dont les coûts moyens tournent respectivement autour de 21,41% et 9,57% contre 7,50% pour le PADME en tête. La norme maximale admise de 15% pour le coût moyen au niveau de la sous-région est donc dépassée par la FECECAM et la MDB. La MDB a entamé une amélioration de ce ratio depuis 2002. Le ratio d'autosuffisance opérationnelle à la colonne (4) mesure la capacité de l'IMF à générer suffisamment de revenus pour couvrir les coûts nécessaires à son exploitation de façon à pouvoir continuer à offrir des services financiers durables à sa clientèle. L'évolution de ce ratio représenté par le graphique 5 panel b, montre que seules la FECECAM et la MDB demeurent globalement en dessous de la tendance moyenne. Néanmoins, on note à leur niveau une amélioration de ce ratio dès 2002. En effet, la MDB a entamé dès 2002 une maîtrise réelle de ses coûts, ce qui lui a permis de rapprocher très sérieusement ses performances de celles de PAPME en 2004 (figure 5, panel a et b). Au niveau du réseau FECECAM, l'amélioration de ce résultat fait suite aux mesures de restructuration prises par le réseau pour contenir les pertes et les impayés cumulés vers fin 1999<sup>11</sup>. PAPME en revanche, a vu son ratio de rentabilité entamer une baisse depuis 2002. Cette baisse pourrait compromettre la viabilité de l'agence si elle se poursuivait.

Plusieurs autres indicateurs du tableau 5 fournissent des résultats intéressants sur la viabilité/pérennité des institutions examinées. Il s'agit du ratio de rentabilité, du taux de remboursement, du taux de risque sur portefeuille, du taux de perte, etc. L'examen de l'ensemble de ces ratios montre sans nul doute que PADME, PAPME et MDB sont viables. Toutefois, pour le demeurer, PAPME doit inverser la tendance actuelle de son ratio d'autosuffisance opérationnelle et contenir à tout prix son taux de remboursement dans la limite de 90%. Une chute en dessous de ce niveau exposerait l'institution à des difficultés similaires à celles observées dans le réseau FECECAM. C'est en demeurant viables et pérennes que les SFD pourront continuer à offrir du crédit aux pauvres économiquement actifs et aideront à la réduction de la pauvreté.

---

<sup>11</sup> D'un montant de 23,5 millions de F CFA en 1993, les impayés ont été multipliés par plus de 90 pour atteindre 2 118, 9 millions de FCFA en décembre 1998 pour l'ensemble des caisses du réseau FECECAM. En 1999, on a assisté à une explosion des impayés dans le réseau avec un taux d'impayé de plus 18% à fin mars 1999 (Honlonkou, Acclassato et Quenum, 2003).



Graphique 5 : Ratio de rentabilité des actifs (Panel a) et autosuffisance opérationnelle (Panel b) de quelques IMF de 2000 à 2004

**Tableau 5 : Ratios de viabilité de quelques IMF**

		INTITULES DES RATIOS							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Annees	Institutions	Cout pr 1 fr prete (%)	Ratio de rentabilite des actifs (%)	Ratio de couts operationnels (%)	Ratio autosuffisance operationnelle (%)	Taux de remboursement (%)	Taux de risque sur portefeuille (%)	Taux de perte sur prets (%)	Taux de perte sur prets (%)
2000	PAPME	11,71	5,00	13,88	158,55	93,00	3,87	1,47	
	FECECAM	48,38	-	24,13	94,76	54,60	51,51	37,55	
	PADME	-	11,73	15,87	206,46	-	0,21	-	
	MDB	21,43	1,00	16,45	75,93	-	16,76	-	
2001	PAPME	6,39	8,21	8,09	227,31	94,00	1,98	0,62	
	FECECAM	39,61	-	18,97	77,09	43,34	42,86	39,66	
	PADME	-	16,88	8,51	234,02	-	0,27	-	
	MDB	34,22	0,47	26,49	53,31	-	3,91	-	
2002	PAPME	7,18	11,21	7,03	239,55	93,00	2,39	0,76	
	FECECAM	17,82	-	16,05	106,35	80,88	18,26	18,66	
	PADME	-	12,20	10,34	198,95	99,60	0,39	-	
	MDB	26,45	9,59	38,82	77,65	-	1,44	-	

		INTITULES DES RATIOS							
		1	2	3	4	5	6	7	8
Années	Institutions	Cout pr 1 fr prete (%)	Ratio de rentabilite des actifs (%)	Ratio de couts operationnels (%)	Ratio autosuffisance operationnelle (%)	Taux de remboursement (%)	Taux de risque sur portefeuille (%)	Taux de perte sur prets (%)	Taux de perte sur prets (%)
2003	PAPME	9,93	6,60	8,94	160,79	95,11	2,16	1,59	
	FECECAM	17,72	0,98	15,74	161,80	75,50	5,93	14,94	
	PADME	7,44	7,42	8,94	192,83	99,33	0,60	-	
	MDB	11,02	5,69	17,71	170,98	-	1,56	-	
2004	PAPME	12,64	4,21	-	133,54	91,81	3,63	1,74	
	FECECAM	21,40	3,36	15,07	174,45	66,40	9,46	20,70	
	PADME	7,57	8,50	9,81	205,66	99,05	0,46	-	
	MDB	13,92	3,46	9,65	127,47	96,00	1,65	3,58	
Moyenne Période	PAPME	9,57	7,05	7,59	183,95	93,38	2,81	1,24	
	FECECAM	28,99	2,57	17,99	122,89	64,14	25,60	26,30	
	PADME	7,50	11,34	10,69	207,58	59,60	0,38	-	
	MDB	21,41	4,04	21,82	101,07	-	-	-	-
NORME REGIONALE		<ou=15%	>ou=0,2%	<ou=22%	>ou=100	> ou =90%	<ou=5%	<ou=4%	

		<b>INTITULES DES RATIOS</b>							
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>
<b>Annees</b>	<b>Institutions</b>	<b>Cout pr 1 fr prete (%)</b>	<b>Ratio de rentabilite des actifs (%)</b>	<b>Ratio de couts operationnels (%)</b>	<b>Ratio autosuffisance operationnelle (%)</b>	<b>Taux de remboursement (%)</b>	<b>Taux de risque sur portefeuille (%)</b>	<b>Taux de perte sur prets (%)</b>	<b>Taux de provisionnement (%)</b>

Calculés à partir d'estimation par moyenne sur deux périodes

Source : Calculs effectués à partir des données de Consortium Alafia (2005)

## 6. Taux d'intérêt effectif et viabilité financière des IMF

Le taux d'intérêt est au centre de la rentabilité des institutions de microfinance et représente plus que le loyer de l'argent. Il doit permettre aux IMF de réaliser une marge suffisante capable de rentabiliser l'activité. D'un point de vue légal, ce taux ne doit pas excéder 27%, calculé sur la base de taux effectif global. Le taux effectif global mesure le coût total d'un crédit pour l'emprunteur (taux d'intérêt plus frais de dossier, frais divers et assurance). Compte tenu de la loi sur l'usure et de l'image projetée par son niveau, le taux d'intérêt nominal est un paramètre sensible que l'on ne peut manipuler à volonté. La majorité des SFD en sont conscients, ce qui les amène à jouer sur d'autres éléments qui en définitive alourdissent le taux d'intérêt effectif supporté par l'emprunteur. Ces éléments sont l'exigence d'une épargne préalable non rémunérée, les remboursements anticipés, les frais de dossier (généralement inférieurs à 5000 francs CFA) et parfois une prime d'assurance (entre 1 et 2% du montant emprunté) et enfin ; la constitution d'un fonds de garantie non rémunéré variant entre 10 et 20% du montant emprunté, selon les modalités de remboursement et restituable seulement après un remboursement intégral.

Le calcul du taux effectif global prend<sup>12</sup> en compte l'ensemble des éléments cités plus haut pour déterminer le taux d'intérêt effectivement supporté par l'emprunteur. Le tableau 6 qui suit présente les taux effectifs annuels calculés pour les institutions PAPME, FECECAM, PADME et MDB. Ce choix tient compte de la disponibilité des informations au niveau de ces institutions. Les colonnes (5) et (6) présentent les taux d'intérêt effectifs mensuel et annuel. La colonne (1) : crédit octroyé représente ce que chaque SFD aurait octroyé comme crédit en début d'année pour obtenir les produits financiers constatés à fin 2004<sup>13</sup> en colonne (4) au taux de 2% le mois. La colle (1) est donc une estimation. Les résultats placent tous les taux pratiqués au-dessus du taux d'usure (colonne [6]) et l'écart par rapport au taux d'usure est mesuré à la colonne (7). C'est PADME qui exprime le taux effectif le plus bas (36,58%) qui lui permet de couvrir ses charges à plus de 205% (colonne [8]). La FECECAM applique un taux plus faible que PAPME, soit 41% contre 44,6% pour PAPME et présente un taux de couverture des charges plus faible que celui de PAPME malgré un prélèvement annuel des frais de tenue de compte (3€ en moyenne). La MDB présente le taux effectif le plus élevé, soit 46,6%. En effet, la MDB prélève 20% des fonds de garantie pendant que PAPME en prélève 10%. Les taux d'intérêt nominaux mensuels affichés par toutes ces institutions est 2% sur le capital restant dû, soit approximativement et en moyenne 24% par an.

Le tableau 7 présente les résultats si les SFD devraient connaître une application rigoureuse de la loi sur l'usure les forçant à respecter le seuil fixé à 27%. Aux mêmes conditions, la colonne (3) du tableau 7 présente les taux débiteurs mensuels à afficher par chaque institution. On peut retenir trois leçons importantes.

La première, les SFD les plus performants sont susceptibles de voiler des taux effectifs globaux au-delà du seuil de 27%. La deuxième leçon vient de ce que si une IMF pratique des taux effectifs globaux relativement faibles, l'effort de recouvrement doit être important pour maintenir des remboursements à bonne date. C'est le cas de PADME qui ne ménage aucun effort pour maintenir des taux de remboursement élevés, y compris par des méthodes dites de "forcing". Mais l'une des conséquences peut être une décapitalisation, ou

---

<sup>12</sup> Le taux effectif global tel que calculé ici intègre l'épargne obligatoire ou caution financière de garantie. En effet, c'est le taux pertinent à comparer aux taux de rentabilité interne des activités économiques. L'épargne-garantie n'est pas toujours constituée de façon progressive et sur plusieurs périodes avant l'obtention du crédit. Elle est souvent précomptée sur le montant initial de crédit alors que le taux d'intérêt est payé sur le montant global de crédit. A ce titre, l'épargne préalable échappe à l'article 7 du décret-cadre relatif au calcul du taux effectif dans l'espace UEMOA qui stipule que « dans le cas d'un prêt subordonné à la constitution d'une épargne préalable, le taux effectif global est calculé sans prendre en compte la phase d'épargne ».

<sup>13</sup> Ce montant de crédit octroyé en début d'année est estimé à partir des produits financiers constatés en fin de l'année 2004 et des conditions particulières d'octroi de prêts de ladite IMF.

un surendettement voire une paupérisation de l'emprunteur. Une alternative serait une réadaptation de la politique de crédit (mécanisme de sélection des bénéficiaires) qui éliminerait désormais les pauvres et personnes vulnérables incapables de s'insérer dans ce mécanisme. Enfin, la dernière leçon est que le coût effectif global est bien plus élevé et susceptible d'excéder le taux d'usure en vigueur. Il est possible de généraliser ces résultats en prenant quelques précautions.



Tableau 6 : Taux d'intérêt effectifs annuels appliqués par PADME, PAPME, FECECAM

Source : calculés à partir des comptes de l'exercice 2004.

NB : Le Taux débiteur mensuel affiché est 2% sur le capital restant dû des

Institutions	Crédit octroyé sur la période en FCFA (1)	Commissions FCFA (2)	Crédit réellement perçu en début de période FCFA (3)	Revenu financier observé FCFA (4)	Taux effectif perçu/mois (5)	Taux d'intérêt effectif/an (6)	Ecart par rapport au Taux d'usure (7)	Ratio actuel de couverture charges (8)
PADME	25 796 953 462	418 694 254	22 798 563 861	4 190 992 458	3,05%	36,58%	9,58	205,53%
PAPME	16 796 538 923	743 522 271	14 373 362 760	3 670 594 602	3,72%	44,62%	17,62	127,33%
FECECAM	30 374 173 123	385 678 747	23 913 659 751	4 720 000 000	3,42%	40,99%	13,99	124,24%
Moyenne/SFD	24 322 555 169	515 965 091	20 361 862 124	4 193 862 353	3,39%	40,73%	13,73	152,37%
MDB	590 865 985	3 984 180	527 795 206	84 780 938	4,44%	46,59%	19,59%	158,37%

SFD.

Tableau 7 : Taux d'intérêt à afficher si le taux d'usure (27%) devrait être respecté

Institutions	Crédit total octroyé sur la période (1)	commissions (2)	Taux débiteur mensuel à afficher (3)	Revenu financier observé (4)	Revenu financier simulé au taux d'usure (5)	Taux d'intérêt effectif/mois (6)	Taux d'intérêt effectif/an (7)	Ratio actuel de couverture charges (8)	ratio d'autosuffisance opérationnelle au taux d'usure (9)	Ratio d'autosuffisance de prêt au ta à 1 chiffre (10)
PADME	21 374 478 293	418 694 254	1,343%	4 190 992 458	2 703 273 591	2,25%	27,00%	205,53%	132,57%	92,17%
PAPME	18 704 489 150	743 522 271	1,00%	3 670 594 602	2 702 836 337	2,25%	27,00%	127,33%	93,76%	83,22%
FECECAM	24 774 886 877	385 678 747	1,187%	4 720 000 000	2 682 541 817	2,25%	27,00%	124,24%	70,61%	52,09%
MDB	472 834 202	3 984 180	1,533%	84 780 938	55 083 924	2,25%	27,00%	158,37%	102,90%	57,94%

Source : calculs sont effectués à partir des comptes de l'exercice 2004

En partant de l'idée que parmi les SFD qui ont participé au test, il y a PADME et PAPME qui sont connus pour afficher des résultats performants, il est possible d'en déduire que des taux effectifs similaires à ceux de ces institutions sont encourus dans les autres SFD performants. Comme PADME, les SFD qui afficheraient des taux effectifs inférieurs ou égaux à 36,6% devraient absolument contenir leur taux d'impayés autour de 1% maximum, ce qui est un objectif parfois difficile à atteindre. Selon un praticien de la FECECAM, ce réseau pourrait très bien s'accommoder d'un taux d'intérêt affiché de 2% par mois sur le capital restant dû si les remboursements se faisaient à bonne date ou si le réseau pouvait contenir le taux d'impayés dans les limites de 5%. Cet exercice montre que 5% n'est pas adéquat pour atteindre ce résultat. Bien qu'on puisse et qu'on doive recommander que les IMF accroissent leur efficacité opérationnelle afin de réduire leurs taux d'intérêt effectifs, examinons à présent les fondements qui justifient une résistance à la baisse des taux effectifs.

## **7. Pourquoi les taux effectifs des institutions de microfinance demeurent-ils continuellement élevés ?**

Baudassé et Lavigne (2000) nous fournissent un cadre théorique à la persistance de taux élevés. Bien qu'il ne soit pas exclu que la frange que constituent les pauvres présente beaucoup de risques pour les prêteurs étant donné la faible contrainte sur les garanties des prêts (exigence ou non de garantie lors des prêts, faiblesse du cadre législatif, etc.), on peut imaginer que la présence des IMF sur cette frange est due à une meilleure connaissance des risques et des techniques de sélection. L'imposition d'un taux d'usure sur ce segment de marché induit deux options pour les IMF : globaliser le risque et faire une proposition tarifaire qui couvrirait le risque moyen. Dans ce cas, les primes des "bons risques" permettent de compenser les pertes sur les "mauvais risques" que le plafond légal des taux débiteurs ne peut couvrir. Les IMF qui adopteraient cette attitude se verraient peu à peu restreintes aux franges les plus risquées de ce segment de marché et le taux qu'elles devraient proposer, sur la base du niveau de leur risque moyen deviendrait de plus en plus élevé justifiant ainsi un taux au-dessus du cadre légal à moins qu'elles choisissent de disparaître. L'alternative, la seconde option, consisterait à pratiquer une politique de sélection des clients en fonction de leur risque a priori. Étant donné que les diversités observées ces dernières années sur les taux nominaux au sein d'une même IMF portent sur de faibles pourcentages (entre 0,5 et 1%) et par secteurs d'activité plutôt que sur les individus, cette option tend vers une certaine globalisation des risques par secteur même si l'option d'élimination systématique de "mauvais risques" identifiés reste plausible. Dans ce cas, des secteurs entiers où le risque est perçu comme élevé, peuvent être délaissés ou relégués à d'autres IMF plus "outillés". C'est le cas du secteur agricole qui bénéficie de peu d'engouement dans l'octroi des microcrédits contrairement au commerce (Gentil et Servet, 2002). La FECECAM qui a une forte composante rurale couvre les portefeuilles les plus dégradés des IMF en vue au Bénin. De même, identifier les risques individuels n'est pas toujours simple. Cela suppose une connaissance suffisamment grande des composantes du risque individuel de non-remboursement. Or les centrales d'échanges et d'information destinées à appuyer les décisions d'engagement des IMF peinent à se mettre en place<sup>14</sup>. Le choix a priori des risques individuels se fonde beaucoup plus sur l'expérience de l'emprunteur en matière de remboursement. En outre, beaucoup d'IMF ne possèdent pas les instruments nécessaires pour différencier leur taux d'intérêt en fonction du produit financier (zone géographique, secteur d'activité, individu, etc.), ce qui justifie les taux uniformisés souvent proposés aux clients.

Les travaux qui justifient les niveaux élevés de taux d'intérêt observés en microfinance insistent également sur l'erreur sémantique des critiques qui consiste à comparer le taux d'intérêt des IMF aux taux bancaires. Cette comparaison est inadaptée

---

<sup>14</sup> L'Association privée des praticiens de la microfinance au Bénin, Consortium Alafia a mis en place sa centrale de risque depuis 2004. Mais celle-ci connaît des problèmes d'approvisionnement en informations de base du fait de la faible coopération de certaines IMF.

pour deux raisons : la première, les banques formelles ne sont pas intéressées par les mêmes clients que ceux des SFD. Il n'y a donc pas réellement une situation de concurrence entre les deux systèmes pour un même groupe cible de clients. La deuxième raison a trait aux éléments constitutifs du taux d'intérêt soulignés plus haut, à savoir le coût de l'intérêt bancaire (y compris l'inflation), les coûts opératoires, la concurrence mais aussi la participation à un fonds de couverture de risque, le paiement proportionnel des appuis reçus en formation et conseils et même des contributions à des caisses de solidarité qui interviennent en cas de décès ou d'événements spéciaux. Ces éléments portent le taux d'intérêt des prêts à 2 voire jusqu'à 5% par mois pour de petits crédits à court terme, soit entre 30 et 60% l'an, voire plus. En général, un prêt de 10 000 FCFA requiert le même personnel et les mêmes ressources qu'un prêt de 100 000 FCFA. Doit-on alors parler, comme certains, de taux proches de l'usure ?

Comme a pu le remarquer aux tableaux 6 et 7, le niveau de taux d'intérêt d'usure en vigueur ne semble pas forcément en adéquation avec le niveau des charges. L'exemple sur PADME montre que le taux d'intérêt viable pourrait être limité à 27%. Mais cette situation interdirait d'exercice tous les autres SFD. Le PADME n'aurait dans ce cas qu'une couverture de 132,57% par rapport à la norme de 100% minimum, ce qui divise quasiment sa performance de l'année 2004 du tiers et le place dans une zone de grande fragilité. Il en est de même de la MDB qui se situe juste à la limite des 100% de couverture. Le niveau de taux d'intérêt viable pour le secteur dépend d'un ensemble de facteurs tout autant spécifiques que généraux qui sont : les activités spécifiques de l'institution, la destination du crédit (activités de court terme ou non), la taille du crédit ; la rentabilité de l'activité financée, l'efficacité de la structure, etc. Beaucoup de SFD proposent actuellement du crédit au taux affiché de 24% mais y ajoutent subtilement d'autres charges qui portent en définitive ce taux bien au-delà de celui annoncé. Dans une étude récente pour le compte de la Banque mondiale en 2004, Ouattara conclut que si la supervision du taux d'usure avait été stricte au Bénin, cela aurait rendu impossible la pérennisation de l'activité de microcrédit ou tout au moins, aurait découragé l'approvisionnement des pauvres en services financiers.

Ces taux élevés corroborent dans la littérature empirique ceux appliqués par d'autres institutions de microfinance. Beaucoup d'institutions de microfinance dans les Etats UMOA affichent des taux effectifs excédant clairement la norme admise<sup>15</sup>. Montalieu (2002), rapporte aussi des taux d'intérêt nominaux de l'ordre de 48% en 1999 en Afrique de l'Ouest et spécialement 84% au Mali en 1998. Mieux, cette pratique semble généralisée à l'échelle internationale (Wright & Alamgir, 2004, confère tableau 1). Mais la vraie préoccupation dans ce cas concerne la capacité des pauvres à supporter de tels niveaux de taux.

## **8. Quel avenir pour des IMF pratiquant des taux d'intérêt élevés ?**

Lorsqu'on examine les conditions de la demande, on comprend mieux la persistance de taux élevés sur le marché du microcrédit. Plusieurs études ont montré que les bénéficiaires sont peu sensibles au taux d'intérêt. Dans une étude réalisée en 2004, la cellule de microfinance a montré que c'est l'accès au crédit qui demeure la préoccupation majeure des bénéficiaires. Autrement, de tels niveaux de taux semblent ne gêner outre mesure les bénéficiaires. Avant la libéralisation financière en Afrique, cette frange a longtemps été privé d'accès au financement. Le coût le plus important aujourd'hui dans l'accès au crédit semble ne pas être le taux d'intérêt mais bien souvent le coût de transaction du prêt : le temps passé à se déplacer, à attendre, à remplir des formalités<sup>16</sup>... Ce coût serait bien souvent assez élevé au niveau de certaines IMF.

---

15 Ouattara, K. (2003) "Microfinance Regulation in Benin: Implications of the PARMEC Law for Development and Performance of the Industry." Washington, D.C. : World Bank Africa Region Working Paper Series N°50, June.

16 Labie Marc (1999) rapporte les mêmes plaintes chez les micro-entrepreneurs d'Amérique Latine dans "La microfinance en question : limites et choix organisationnels"

Il est d'ailleurs, dans l'intérêt des pauvres de continuer à supporter des taux d'intérêt élevés pour continuer à bénéficier de crédit sur le long terme. Autrement, l'alternative serait des prêteurs informels avec en moyenne des taux de 20% par jour observés dans certains marchés, ou alors le nonaccès au crédit (RDP, 2002). Les taux élevés des prêteurs informels montrent que ceux pratiqués par le secteur de la microfinance demeurent attractifs. Les activités des petits opérateurs économiques ont souvent un faible rendement en main d'œuvre et l'accès au crédit/capital ou à la liquidité leur permet de relever significativement leur rendement ou de saisir davantage d'opportunités économiques. Les rendements obtenus de tels investissements sont de loin supérieurs aux taux d'intérêt supportés. D'un point de vue pratique, il est plus rentable d'emprunter \$150 à 4% le mois et de payer un intérêt de \$6 par mois pendant 4 mois que d'emprunter la même somme à 10% la journée chez un prêteur informel<sup>17</sup>. De plus, les petites activités ont en moyenne une rotation du stock plus élevée permettant de générer plus rapidement des profits et d'épargner en vue de rembourser les emprunts et de constituer un fonds de roulement. Toutefois, les institutions de microfinance doivent mieux cibler leurs clients. Il ne s'agit pas de prêter nécessairement aux très pauvres avec une situation instable qui seront précipités dans un cercle d'endettement et de pauvreté. La plupart des pauvres ne sont pas en mesure d'avoir accès à des services financiers. La viabilité s'entend de la capacité d'une entité fournissant des micro-financements à couvrir l'intégralité de ses coûts. Elle permet la poursuite des opérations de l'IMF et de la fourniture des services financiers aux pauvres (CGAP, 2005).

## **9. Conclusion et discussions**

Les résultats de cette étude montrent que les IMF les plus performantes sont susceptibles de voiler des taux d'intérêt effectifs plus élevés que le seuil légal. Mais il est important de se rappeler que les IMF doivent être en même temps capables de s'autofinancer pour durer. La viabilité financière passe par la réduction des coûts de transaction, l'offre de meilleurs produits et de services répondant aux besoins des clients ainsi que l'adoption de nouveaux moyens de servir les pauvres qui n'ont pas accès aux services bancaires. Un colloque d'experts, organisé par l'OCDE à Paris en 1998, concluait à la suite d'un rapprochement des expériences, que les structures qui utilisaient les taux d'intérêts les plus élevés étaient aussi celles qui étaient les plus performantes et les plus efficaces. Dès lors, si l'on désire faire de la microfinance, un instrument de réduction de la pauvreté, il faut opter pour la professionnalisation du secteur. On peut aider les pauvres avec des prêts sans intérêt ou à intérêts subventionnés par d'autres canaux ne relevant pas du secteur financier professionnel, mais on ne peut continuer "à jouer les Mères Teresa" sans être conscient que l'option qui consiste à protéger les pauvres contre des taux d'intérêt élevés n'est pas durable et s'exerce aux dépens des IMF. Si les IMF doivent être financièrement autonomes, elles doivent facturer les coûts financiers et ceux de l'appui ou de la formation aux bénéficiaires. La question ne semble plus être celle de la pauvreté, mais davantage celle de la formation nécessaire pour que les bénéficiaires augmentent suffisamment leurs revenus pour être non seulement capables de rembourser les intérêts, mais de rentabiliser leurs activités économiques et de faire du profit. Dans ce cas, l'une des voies serait de libéraliser les taux d'intérêt tout en renforçant la surveillance sur la transparence à travers la publication des taux effectifs globaux. Certains pays ont réussi à asseoir cette transparence en imposant aux structures de financement de mentionner sur un contrat, toutes les charges liées à l'opération de crédit et d'en déduire par écrit sur le contrat, le taux effectif global. C'est une des voies pour l'ouverture d'une concurrence qui à terme aboutirait à une baisse des taux effectifs dans le secteur. Mais comment cela peut-il se faire au sein d'une union (UEMOA) qui a déjà établi les règles sur le taux d'usure ?

Il est en effet difficile de mettre en œuvre une politique interne spécifique de taux d'intérêt à l'échelle nationale. D'un autre point de vue, mettre en œuvre une surveillance rigoureuse du taux d'intérêt effectif par rapport au seuil légal d'usure pourrait être

---

<sup>17</sup> Ce raisonnement est tiré d'une expérience réussie, vécue par une veuve au Rwanda qui avait à sa charge sept personnes (RDP, 2002).

dommageable pour le secteur de la microfinance au Bénin. C'est sans doute pourquoi on observe une surveillance lâche de cette mesure auprès des SFD. La réglementation devient ainsi une incitation pour pousser les IMF à devenir efficaces. L'objectif inavoué d'une supervision "lâche" du taux d'intérêt en présence d'une politique monétaire commune et certainement l'objectif visé par les réseaux pourraient être de permettre au secteur de se consolider à travers les formes de concentration possibles pour réduire le coût du crédit. Il n'est donc pas exclu que le taux effectif global descende à moyen ou long terme en dessous du taux d'usure.

## 10. Bibliographie

- Asselin L-M (2002) : Indicateur composite de la pauvreté multidimensionnelle ; CRDI, Paris, France.
- Avio, K. (1973) "An Economic Rationale for Statutory Interest Rate Ceilings", quarterly Review of Economics and Business, Autumn.
- Baudassé T. et A. Lavigne (2000), "Pourquoi et comment légiférer sur l'usure?", Revue d'Economie Financière, n°58, 03-2000, pp. 163-184.
- BCEAO (2003) : "Rapport d'enquêtes auprès des Banques", Cotonou.
- Blitz, R. et Long, M. (1965) "The Economics of Usury Regulation", Journal of Political Economy, December.
- Buckley, G. (1997) : "Microfinance in Africa : Is it either the problem or the solution?", World Development, 25(7), 1081-1093.
- CGAP (1997) : "Les taux d'intérêt applicables aux microcrédits", Etude Spéciale N°1,.
- CGAP (2004) "Interest Rate ceilings and Microfinance: The story so far", Occasional Paper, N°9, September. World Bank, Consultative Group to Assist the Poor, September, Washington, DC
- CGAP (2005) "Principes clés de la Microfinance", endorsed by seasland summit, World Bank, Washington, DC.
- CGAP (2002) "Les Taux d'intérêt applicables aux microcrédits." Etude Spéciale, n°1, réédition, 2002, Banque Mondiale, Consultative Group to Assist the Poor, réédition version 1997 Washington en juin 2002.
- Consortium Alafia (2005), "Impact de la Microfinance sur la Réduction de la Pauvreté au Bénin", Rapport national de consultation, AFRIDAS, Institut, Cotonou.
- Copestake, J., Bhalotra S. et S. Johnson (2001) : "Assessing the impact of microcredit : a Zambian case study". Journal of Development Studies, 37(4), 81-100.
- Diatkine S. (2002) "Les fondements de la théorie bancaire : des textes classiques aux débats contemporains", Col. Théories économiques, Dunod, Paris.
- Federal Reserve Bank of Chicago (1999) "Controlling Interest. Are ceilings on interest rates a good idea?", mimeo disponible sur internet: [WWW.frbchi.org/pubs-speech](http://WWW.frbchi.org/pubs-speech)
- Gentil D. et J-M. Servet, (2002) " Entre « localisme » et mondialisation : la microfinance comme révélateur et comme levier de changements socioéconomiques" in Microfinance : petites sommes, grands effets ?, Revue Tiers Monde n° 172 octobre-décembre 2002 t. XLIII. Revue trimestrielle ; PP. 737 : 760.
- Glaeser, E. et Scheinkman, J. (1998) "Neither a Borrower nor a Lender be : An Economic Analysis of Interest Restrictions Restriction and Usury Laws", Journal of Law and Economics, 41 (1), April PP. 1-36.
- Honlonkou, A. Acclassato, D. et Quenum V. (2001) : "Problématique de remboursement des crédits dans les systèmes financiers décentralisés et garantie de prêts aux petits opérateurs économiques au Bénin", Bureau International du Travail, 00-2, septembre, Genève.
- Labie Marc (1999) "La microfinance en question : limites et choix organisationnels". Editions Luc Pire (Bruxelles)/Fondation pour les générations futures, 116p.
- Mahajan V. & B. G. Ramola (1996) "Financial Services for the Rural Poor and Women in India: Access and Sustainability", Journal of International Development 8, n°2:211-24.
- MkNelly B. et C. Dunford, (1998): "Impact of credit with education on mothers and their young children's nutrition : lower Pra Rural Bank Credit with education program in Ghana". Research Paper N°4, Freedom from Hunger, Davis, CA.

- MkNelly B. et C. Dunford, (1999): "Impact of credit with education on mothers and their young children's nutrition : CRECER Credit with education program in Bolivia" Research Paper N°5, Freedom for Hunger, Davis, CA.
- Montalieu, T., 2002, "Les institutions de microcrédit: entre promesses et doutes. Quelles pratiques bancaires pour quels effets ? ". Monde en développement N° 119 : la microfinance et l'évolution des systèmes financiers. Tome 30, année 2002. PP. 21-32.
- Mosley, P. (2001) : "Microfinance and Poverty in Bolivia" Journal of Development Studies, 37(4) 101-132.
- Nowak M. (nd) "Usure ou couverture de coût ?" Allocution de Présidente de l'Adie et du Réseau Européen de Microfinance. Non publiée.
- Ouattara, K. (2003) "Microfinance Regulation in Benin: Implications of the PARMEC Law for Development and Performance of the Industry." Washington, D.C. : World Bank Africa Region Working Paper Series N°50, June.
- PNUB-Bénin (1997) : Rapport sur le développement humain au Bénin. Cotonou, Bénin
- RDP (2002) "Are Interest Rate required by Microfinance Justifiable?", ResponsAbility Discussion Paper n°1, October, [www.responsAbility.ch](http://www.responsAbility.ch)
- Rogaly, B. (1996) : "Microfinance evangelism, 'destitute women' and the hard selling of new anti-poverty formula". Development in Practice, 6(2), 100-112.
- Sebstad J. et G. Chen (1996) : ' 'Overview of studies on the impact of microenterprises credit" AIMS Project, USAID, Washington DC.
- Shaw J. (2004) "Microenterprise Occupation and Poverty Reduction in Microfinance Programms: Evidence from Sri Lanka", World Development vol. N°7, pp. 1247-1264, Elsevier, Great Britain.
- Smith, A. (1950) "Adam Smith, texts choisis, Paris Dalloz.
- Todd, H (2000) : "Poverty Reduced through microfinance : the impact of ASHI in Philippines". Washington DC, USAID.
- Vincent, F. (1999) "Le Microcrédit est-il un instrument de développement ?", in mimeo, disponible sur internet . [WWW.sunweb.ch/custom/fernand.vincent/Micro.htm](http://WWW.sunweb.ch/custom/fernand.vincent/Micro.htm)
- World Bank (2004) "Benin : Implementation of the PARMEC Law for Regulation of Microfinance", in Findings, n°240, Washington, D.C. July.
- Wright D. L. & D. A. H. Alamgir (2004) "Microcredit Interest Rate in Bangladesh: Capping versus Competition." Unpublished paper produced for the Donors's Local Consultative Group in Finance.

## 11. Annexes

Tableau A.1 : Evolution du taux des crédits à la clientèle au Bénin et dans l'UEMOA

Indicateurs / Ratios	Taux des crédits à la clientèle					
	31/12/96	31/12/97	31/12/98	31/12/2001	31/12/2002	31/12/2003
UEMOA	11,9%	11,3%	11,5%	12,3%	12,3%	12,3%
Bénin	16,9%	18,2%	15,9%	13,4%	13,5%	12,0%

Source: Rapports annuels de la Commission Bancaire 1998, 2003

Tableau A.2 : Méthodes de calcul des ratios de rentabilité des IMF

N°	INTITULE DES RATIOS
<b>1</b>	<b>COÛT PR 1 FR PRETE</b>
A	MONTANT TOTAL DES CHARGES
B	MONTANT TOTAL DES CREDITS DECAISSES AU COURS DE LA PERIODE
	RATIO A/B
<b>2</b>	<b>RATIO DE RENTABILITE DES ACTIFS</b>
A	RESULTAT NET D'EXPLOITATION
B	MOYENNE DU TOTAL DES ACTIFS
	RATIO A/B
<b>3</b>	<b>RATIO DE COÛTS OPERATIONNELS</b>
A	COÛT OPERATIONNELS
B	MOYENNE DU TOTAL DES ACTIFS
	RATIO A/B
<b>4</b>	<b>RATIO AUTOSUFFISANCE OPERATIONNELLE</b>
A	MONTANT TOTAL DES PRODUITS
B	MONTANT TOTAL DES CHARGES
	RATIO A/B
<b>5</b>	<b>TAUX DE REMBOURSEMENT</b>
<b>6</b>	<b>TAUX DE RISQUE SUR PORTEFEUILLE</b>
A	MONTANT TOTAL DES CREANCES EN SOUFFRANCE (3 mois)
B	MONTANT TOTAL DES ENCOURS DE CREDIT
	RATIO A/B
<b>7</b>	<b>TAUX DE PERTE SUR PRETS</b>
A	MONTANT TOTAL DES CREDITS PASSES EN PERTE
B	MONTANT TOTAL DES ENCOURS DE CREDIT
	RATIO A/B
<b>8</b>	<b>TAUX DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES</b>
A	MONTANT TOTAL DES PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES
B	MONTANT TOTAL DES ENCOURS DE CREDIT
	RATIO A/B

Source : Différents rapports d'institutions de microfinance (PAPME et PADME notamment)

### **Notes de Fin**

**Microcrédit** : Il n'existe pas dans la littérature une définition consensuelle du microcrédit, c'est-à-dire une définition du montant maximum du microcrédit. Selon le CGAP (2001), la taille du crédit permet de savoir si l'IMF cible véritablement les pauvres ou non. Ainsi, pour des montants de crédit inférieurs à 20% du produit national brut (PNB) par tête d'un pays, les bénéficiaires peuvent être considérés comme très pauvres. Pour des montants de crédits supérieurs à 150% du PNB, les bénéficiaires sont considérés comme relativement aisés, donc non pauvre.

**Pauvreté** : Elle peut être définie comme étant une privation inacceptable du bien-être de l'être humain. Ceci peut inclure aussi bien la privation physiologique que la privation sociale. Une personne peut donc être considérée comme pauvre quand elle ne peut pas se procurer les biens et services en quantité suffisante pour satisfaire ses besoins matériels ou biologiques fondamentaux (alimentation, santé, éducation, logement). La privation sociale élargit le concept pour inclure le risque, la vulnérabilité, le manque d'autonomie, l'impuissance et le manque de respect de soi. Être pauvre, c'est être à l'écart de l'ensemble de la société et exclu des ressources, chances et des sources de bien-être subjectives et objectives qui sont facilement à la portée des autres, autrement dit, être exclu du mode de vie auquel les autres ont largement accès dans la même société et non être simplement démuné des besoins les plus essentiels. Adam Smith endosse cette définition quand il affirme qu'être pauvre revient à devoir se passer de ce qui est nécessaire pour être un membre « respectable » de la société.

**Système Financier Décentralisé** : C'est le terme de plus en plus consacré aux institutions de microfinance. Mais en réalité, il inclut les formes de financement informel qui peuvent être aussi considérées comme décentralisées.

**Taux effectif global** mesure le coût total d'un crédit pour l'emprunteur (taux d'intérêt plus frais de dossier, frais divers et assurance).

**Viabilité financière** : La viabilité s'entend de la capacité d'une entité fournissant des micro-financements à couvrir l'intégralité de ses coûts. Elle permet la poursuite des opérations de l'IMF et de la fourniture des services financiers aux pauvres.